



Communiqué

Pour diffusion immédiate

L'ARK et le CPRK participent à une consultation particulière sur le cannabis à Québec

Kuuujuaq (Québec), le 6 octobre 2017 — Le 29 septembre, l'Administration régionale Kativik (ARK) et le Corps de police régional Kativik (CPRK) ont participé à Québec à une consultation organisée par le gouvernement du Québec auprès des Inuits et des Premières Nations sur la réglementation du cannabis. Trois thèmes principaux ont été abordés lors des consultations :

- La prévention, la sensibilisation et les effets sur la santé;
- La mise en marché, les modèles de vente et les sites d'utilisation;
- La sécurité.

Le gouvernement fédéral propose actuellement que l'âge minimal pour pouvoir acheter du cannabis soit fixé à 18 ans et que la vente aux personnes mineures soit passible de sanctions. De plus, la culture personnelle du cannabis serait permise (maximum de quatre plants) et la quantité maximale de cannabis qu'une personne serait autorisée à posséder pour usage récréatif serait de 30 grammes.

« Les défis que présentent pour nous la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral sont nombreux et très complexes », a affirmé la présidente de l'ARK, Jennifer Munick. « Toutefois, la consultation a permis aux organismes du Nunavik et aux villages nordiques d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir l'information nécessaire. Les discussions ont été constructives et nous ont donné un nouvel éclairage sur la loi devant être adoptée en 2018. »

« Notre but est d'être adéquatement préparés lorsque la loi entrera en vigueur l'an prochain », a mentionné le chef du CPRK et directeur du Service de la sécurité publique de l'ARK, Michel Martin. « Des efforts de prévention considérables devront être déployés pour veiller à la sécurité des Nunavimmiuts et minimiser les impacts sur la sécurité publique. »

Suivant la décision du gouvernement fédéral de légaliser la consommation du cannabis à des fins récréatives, le gouvernement du Québec a d'abord tenu des consultations publiques régionales du 21 août au 12 septembre 2017. Le gouvernement provincial a également indiqué son intention de présenter à l'automne un projet de loi à l'Assemblée nationale sur la réglementation du cannabis au Québec.

Renseignements :

Jean-Philippe Dubois
Coordonnateur des communications
Administration régionale Kativik
Tél. 819-964-2961, poste 2219

media@krq.ca

www.krq.ca

L'ARK est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.